

gens de guerre; comme le bourg d'Amplepuis a été tellement foulé et oppressé par la gendarmerie royale durant les guerres dernières et comme il y passe et repasse encore ordinairement plusieurs de ses gens de guerre, comme les sujets de la duchesse de Nivernais en sont ruinés et détruits de telle sorte qu'ils n'ont aujourd'hui nul moyen pour vivre et se substanter, pour ces causes et considérations, le Roi prend en sa protection et sauvegarde ledit bourg, paroisse et mandement d'Amplepuis ensemble tout ses manants et habitants, défendant très expressément, si l'on ne veut encourir son indignation, que l'on y loge, prenne, exige ou fourrage aucuns blés, vins, chairs, bestiaux, foin, pailles, avoines, ni autres choses quelconques, tant pour le vivre d'hommes que pour chevaux, outre le gré et consentement des habitants, sous peine aux contrevenants et infracteurs de cette présente sauvegarde de subir telle et si rigoureuse punition qu'elle servira d'exemples à tous autres. Et afin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, le Roi permet auxdits manants et habitants de ladite terre, paroisse et mandement d'Amplepuis de faire mettre et apposer ses panonceaux et bâtons royaux ès lieux les plus éminents que bon leur semblera.

Le 6 mai 1581, Philibert, fils de Benoît de Grolet fut baptisé en la maison de la Goutte, à cause de la contagion.

Le 3 janvier 1592, Philibert Vacheron expose que « depuis quatre mois en çà ou environ vindrent loger en Amplepuys une compagnie de gendarmes sur la charge du sieur de Chevière, et creignant ledit exposant, qui est pauvre et indigent, abandonnat sa maison et se voulant saulver, estant en une verchière près sadyte mayson, fut pris par deux hommes de cheval armés lesquelz luy dirent estre logé au molin de Brégades et qu'il failloit qu'il les y